

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2014
ADDITIF

ASSAISSEMENT DU LOTISSEMENT DU CHAMPA

Jean-Claude André informe le Conseil Municipal que la Municipalité n'a pas obtenu l'autorisation de M. Paul Rebreyend pour le passage dans son terrain de la conduite qui permettait de raccorder le lotissement du Champa à la station d'épuration.

Le lotissement assurera par conséquent un assainissement autonome par l'installation d'une pompe de relevage commune à l'ensemble des futures habitations (comme prévu à l'origine).
